BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 mars 2018	***N° 2018-94***

Convocation du 16 mars 2018
Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREIZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEZAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 mars 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission enseignement supérieur, recherche et innovation**	***N° 2018-94***

Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

---

Madame Dominique IRIART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Université de Bordeaux a été créée le 1er janvier 2014, par décret n° 2013-805 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 septembre 2013. Cet établissement compte 54 694 étudiants dont 6 300 étrangers et près de 1 850 doctorants et 5 600 personnels dont 2 900 enseignants-chercheurs et chercheurs. L'Université de Bordeaux devient ainsi la troisième université française, hors région parisienne. L'Université de Bordeaux a pour mission de mener une politique active de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site bordelais, de favoriser la coopération d'actions à caractère scientifique, technologique, professionnel, éducatif et culturel.

L'Université de Bordeaux porte, pour l'ensemble du territoire universitaire de la métropole, de grands projets de développement devant contribuer à renforcer son excellence en matière d'enseignement et de recherche et à renforcer son impact sur l'attractivité de notre territoire.

L'Université de Bordeaux est lauréate des investissements d'avenir au titre des initiatives d'Excellence (IdEx) et conduit l'Opération campus, programme d'investissement de réaménagement des différents sites universitaires.

La Métropole, compétente en matière de **« soutien et aides aux Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche »** a pour ambition de participer à faire de la Métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte sur la société, l'économie et le monde.

Dans sa stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Bordeaux Métropole a défini trois axes prioritaires :

- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial ;
- proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire.

L'action de Bordeaux Métropole se traduit notamment par un soutien à l'Université de Bordeaux au-travers de :

- la participation à l'Opération Campus (liaisons et mobilités douces, espaces publics, bibliothèques, équipements sportifs),

- la rénovation d'équipements de recherche au travers du Contrat de plan Etat – Région.

La Métropole soutient également l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'occupation des locaux du 125 cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux accueillant la bibliothèque inter universitaire.

A ce titre, l'Université de Bordeaux verse à la ville de Bordeaux, propriétaire de ces locaux, un loyer annuel pour l'année 2018 de 100 577,16 €. La subvention précédemment versée par la ville à l'Université de Bordeaux en compensation de ce loyer a fait l'objet d'un transfert à Bordeaux Métropole. La ville compense ce transfert de charge à la Métropole par le biais de l'Attribution de compensation (AC), le montant de cette compensation ayant été validé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 17 novembre 2015.

Le montant de la subvention de soutien de Bordeaux Métropole à l'Université de Bordeaux pour 2018 pour compenser la mise à disposition des dits locaux est ainsi de 100 577,16€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 de l'Université de Bordeaux est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche au sein de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Université de Bordeaux pour l'exercice 2018 une subvention de 100 577.16 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée prévoyant les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : la dépense inhérente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **11 AVRIL 2018** **PUBLIÉ LE :** **11 AVRIL 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Dominique IRIART